

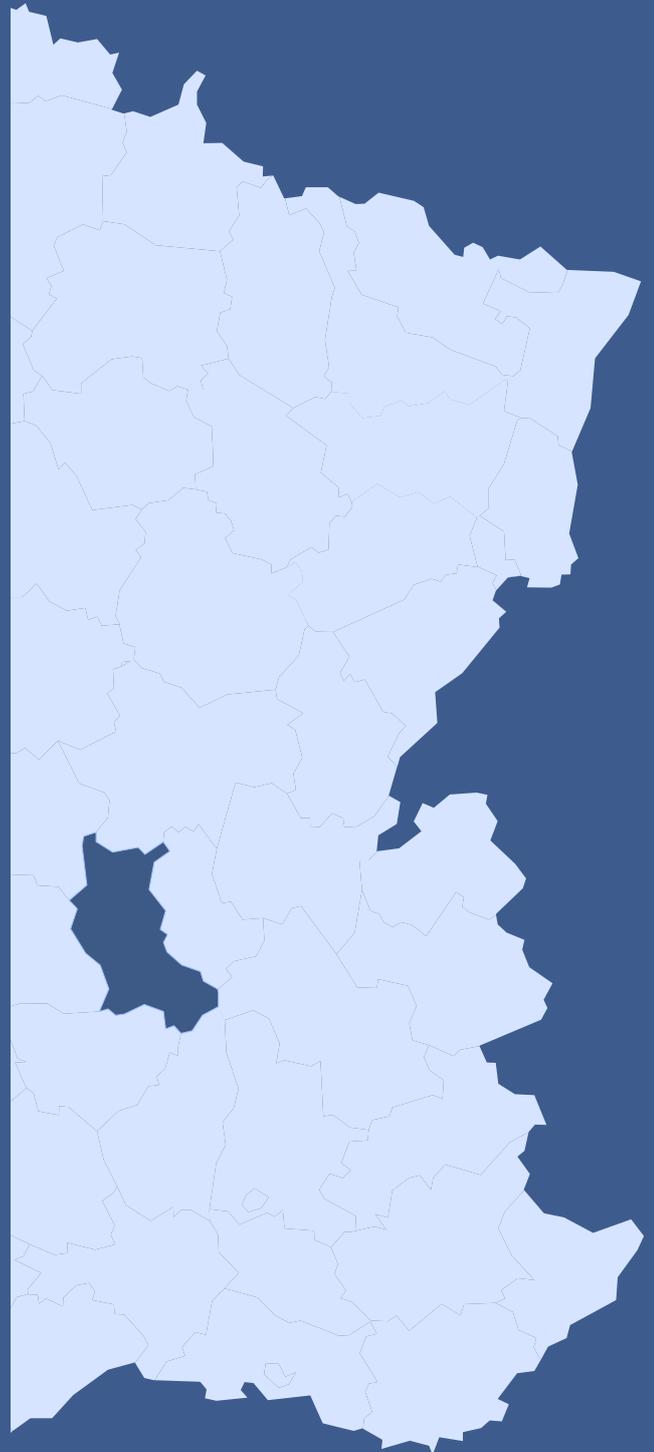
OBSERVATOIRE

SIAO 42 LOIRE

Note d'observation

*Représentation des
60 ans et + dans
le secteur AHIL*

Décembre
2022



Cette note d'observation a été réalisée suite à la sollicitation de professionnels du service insertion du SIAO ayant le sentiment de se retrouver de plus en plus souvent en difficulté pour orienter des personnes « âgées » avec des besoins spécifiques liés à leur âge.

Ainsi, les objectifs de cette note d'observation sont de dresser un état des lieux sur les personnes de 60 ans et plus sollicitant le 115 et le SIAO pour éclairer les ressentis des professionnels par des données quantitatives.

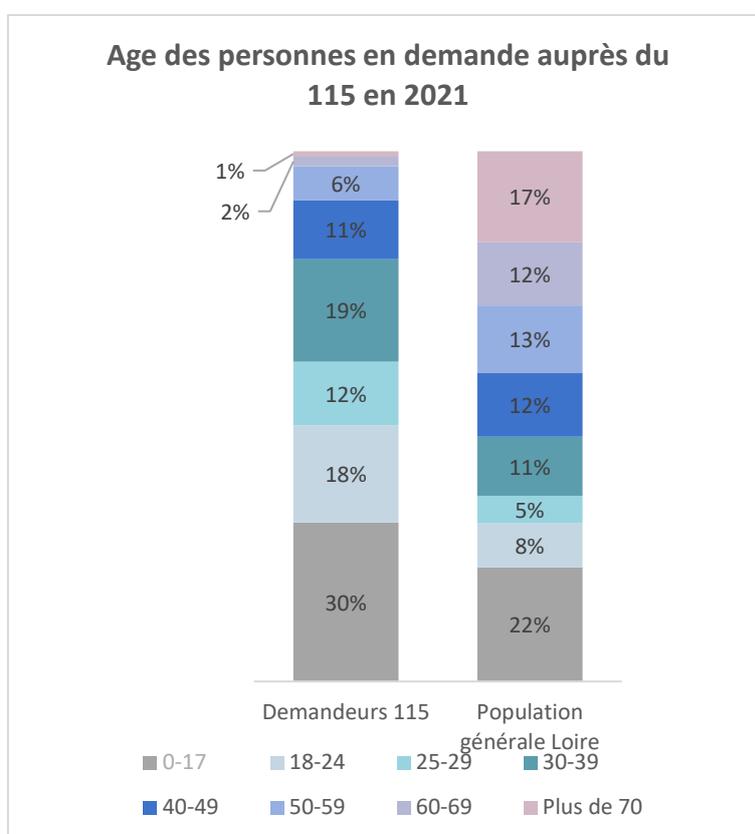
Pour l'ensemble de l'étude, nous nous basons sur les données du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Profils des demandeurs

Profil des personnes de 60 ans et + en demande auprès du 115

Ici, nous considérons le nombre de personnes distinctes en demande d'une place d'hébergement auprès du 115 (une personne peut avoir appelé plusieurs fois le 115 pour une place d'hébergement, elle n'est comptabilisée qu'une seule fois).

Les personnes de 60 ans et + représentent 3% des demandeurs d'hébergement au 115, soit 120 personnes sur 2951 personnes majeures au total. Ainsi, les 60 ans et plus sont en sous-représentation parmi les demandeurs au regard de la population générale dans la Loire (ils représentent 29%¹). Plusieurs éléments peuvent expliquer cela. Notamment, l'espérance de vie moyenne d'une personne sans abri est significativement inférieure à la moyenne générale : 49 ans contre 82 ans². Une autre hypothèse peut résider dans le fait que les personnes « âgées » peuvent bénéficier plus facilement d'aide familiale, être hébergées par un tiers, et donc, ne pas nécessairement solliciter le 115.



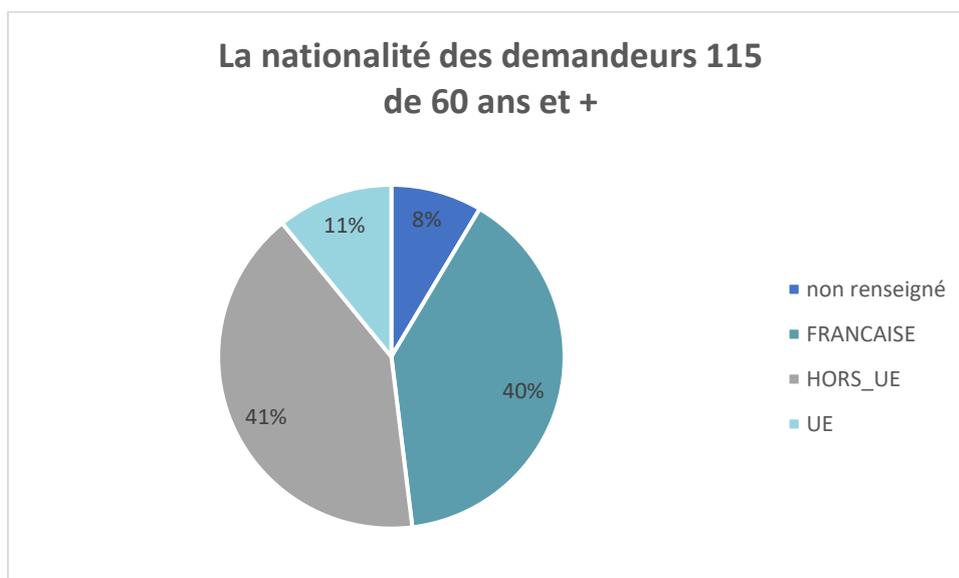
Lecture : En 2021, les 60 ans et + représentent 3% des demandeurs d'hébergement au 115 alors qu'ils constituent 29% de la population générale dans la Loire.

Les personnes ressortissantes de pays hors Union Européenne et de nationalité française sont à part égale pour les demandeurs de 60 ans et + tandis que, parmi toutes les personnes distinctes majeures en demande au 115, on constate une part plus importante de personnes ressortissantes de pays hors UE (56%) et moins de personnes de nationalité française (33%) et de ressortissantes de pays de l'UE (4%). En d'autres termes, parmi les demandeurs de 60 ans et plus, il y a davantage de personnes

¹ Insee - Estimations de population 2021

² Collectif « Les morts de la rue », Mortalité des personnes sans domicile, dénombrer et décrire, résumé de l'enquête, 2018.

d'origine française et moins de personnes ressortissantes de pays de l'UE ou hors UE que pour l'ensemble des demandeurs.

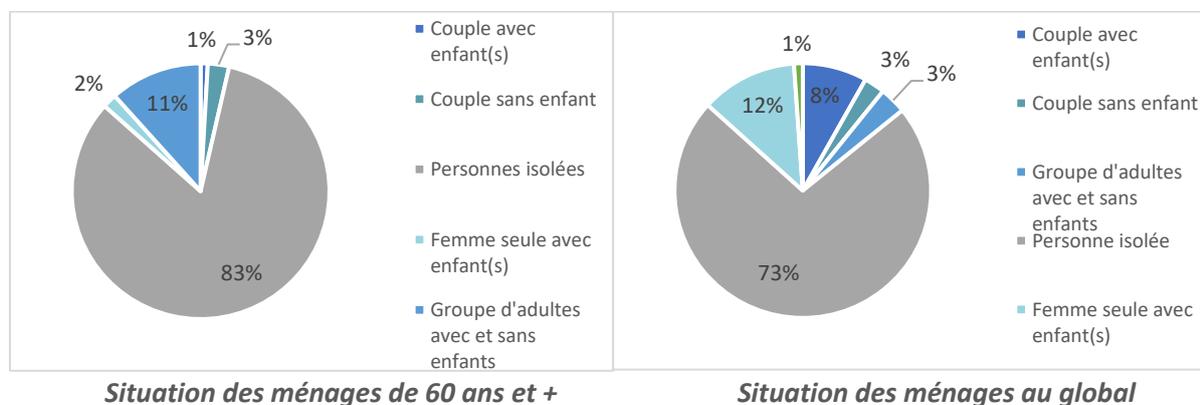


Lecture : En 2021, 40% des personnes de 60 ans et + sont de nationalité française et 41% ressortissantes de pays hors Union Européenne.

De plus, parmi les personnes de 60 ans et + en demande d'hébergement auprès du 115, 37% sont des femmes. Cela correspond à la moyenne sur l'ensemble des personnes distinctes majeures en demande.

Les personnes de 60 ans et + en demande d'hébergement auprès du 115 sont majoritairement, et plus que pour les demandeurs en général, des personnes isolées. On constate effectivement une différence de 10 points entre les 60 ans et plus (83%) et l'ensemble des ménages en demande d'hébergement d'urgence (73%). Ceci s'explique « logiquement », les personnes non isolées correspondent surtout à des familles (couples ou monoparentales), donc des populations potentiellement plus jeunes.

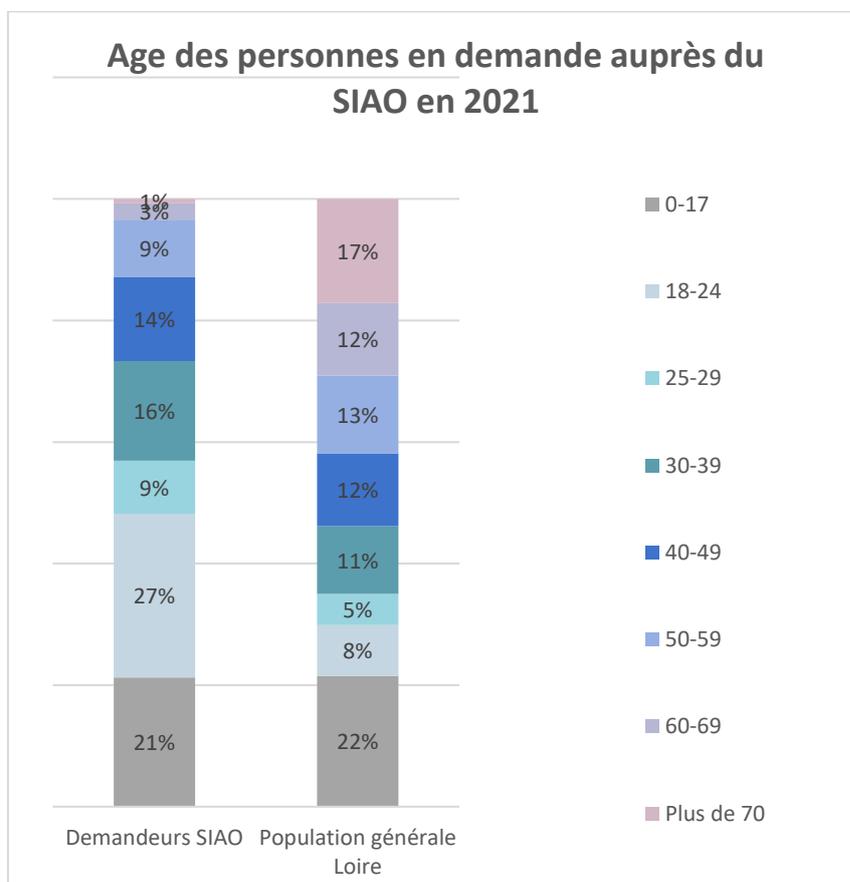
Situation des ménages en demande auprès du 115



Lecture : 83% des demandeurs de 60 ans et + sont des personnes isolées contre 73% pour l'ensemble des demandeurs.

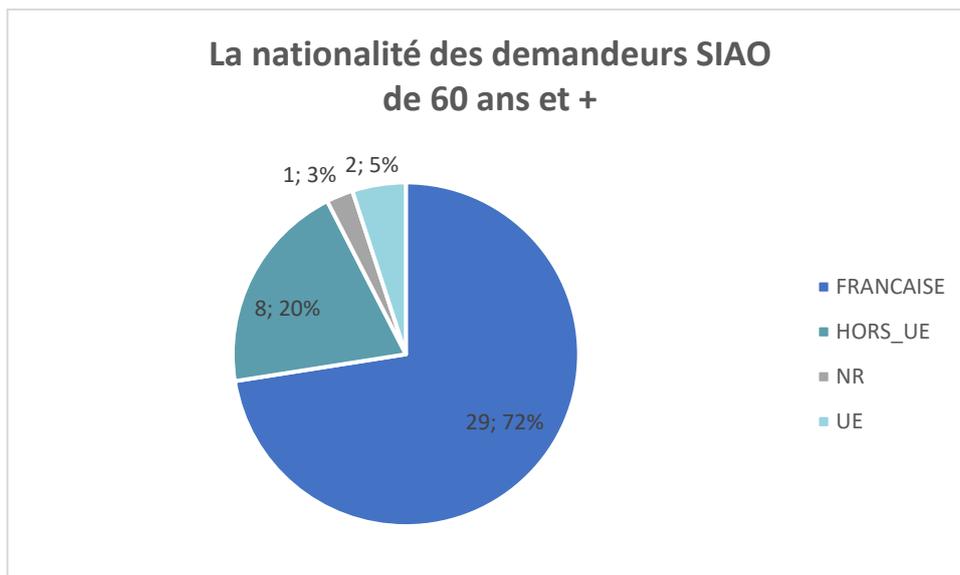
Profil des personnes de 60 ans et + en demande auprès du SIAO

Les proportions des demandeurs de 60 ans et + auprès du SIAO sont globalement les mêmes que pour le 115. En effet, ils représentent 4% de l'ensemble des demandeurs, soit 43 personnes sur 1000 et sont donc en sous-représentation par rapport à la population générale dans la Loire.



Lecture : En 2021, les 60 ans et + représentent 4% des demandeurs du SIAO et alors qu'ils constituent 29% de la population générale dans la Loire.

Les personnes de 60 ans et + sont en majorité de nationalité française (72%) : c'est 20 points de plus que pour l'ensemble des demandeurs SIAO. A l'inverse, on retrouve moins de personnes ressortissantes de pays hors Union Européenne que pour l'ensemble des demandeurs (-17 points).

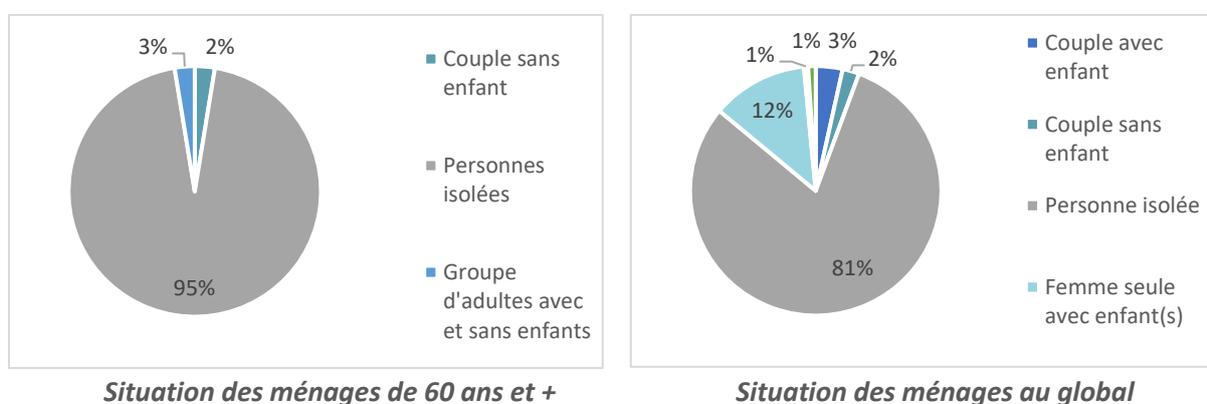


Lecture : En 2021, les 60 ans et + en demande de place d'hébergement / logement accompagnés auprès du SIAO sont à 72% de nationalité française, 20% ressortissants de pays hors UE, et à 5% ressortissants de pays de l'UE.

Parmi les personnes en demande d'hébergement / logement accompagnés auprès du SIAO, les femmes sont sous-représentées parmi les 60 ans et + (27%) comparé à la moyenne sur l'ensemble des demandeurs (38%) (là où elles sont en concordance avec la moyenne globale pour l'urgence). Le nombre de personnes concernées est trop faible pour pouvoir en tirer des conclusions. Il serait intéressant de suivre cette tendance d'une année sur l'autre afin de voir s'il s'agit d'un phénomène isolé ou bien d'un fait redondant. Dans ce dernier cas, il serait alors pertinent de creuser ce sujet pour en comprendre les causes.

Comme pour le 115, on retrouve plus de personnes isolées parmi les 60 ans et + (95%) que pour l'ensemble des demandeurs (81%). En effet, il y a une différence de 14 points et les personnes isolées de 60 ans et + représentent la quasi-totalité des demandeurs de cette tranche d'âge.

Situation des ménages en demande auprès du SIAO



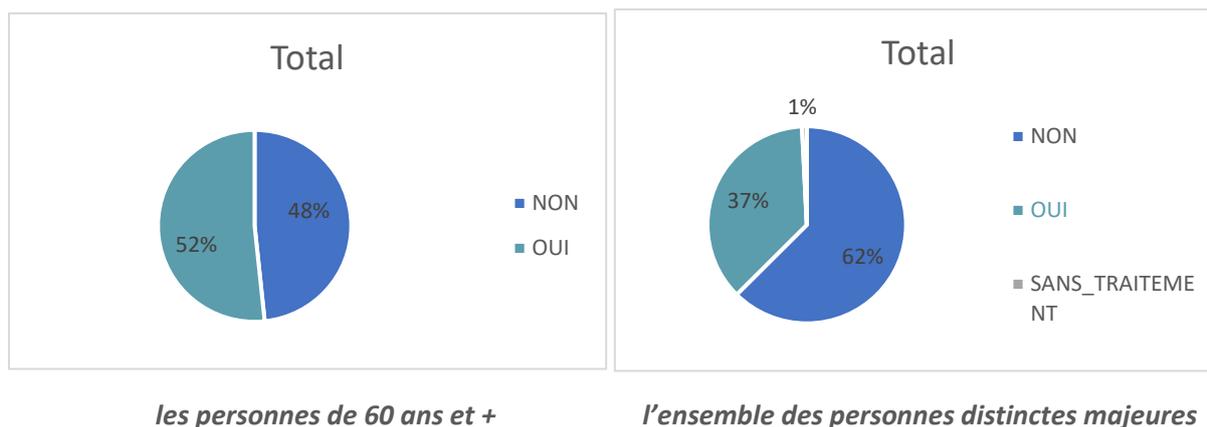
Lecture : 95% des demandeurs de 60 ans et + sont des personnes isolées contre 81% pour l'ensemble des demandeurs.

Etat des lieux sur les demandes

L'état des demandes au 115 par les 60 ans et + et les profils des personnes orientées

Globalement, les personnes de 60 ans et + voient plus fréquemment leurs demandes auprès du 115 pourvues que l'ensemble des personnes distinctes majeures en demande³. En effet, 52% des personnes distinctes de 60 et + ont, en 2021, vu leur demande pourvue contre 37% pour l'ensemble des demandeurs. Toutefois, au-delà de cette différence de 15 points, on note cependant 48% de refus des demandes d'hébergement pour les personnes « âgées ».

Etat de la demande d'hébergement au 115



Lecture : Les personnes de 60 ans et + ont 52% de demandes pourvues contre 37% pour l'ensemble des demandeurs.

En regardant les demandes pourvues de plus près, on constate une distinction en fonction du genre des demandeurs. Effectivement, 70% de femmes de 60 ans et + ont vu, en 2021, leur demande d'hébergement d'urgence pourvue contre 41% pour les hommes. Cela rejoint une tendance commune à l'ensemble des demandeurs au 115 pour lesquels 47% des femmes ont une réponse positive à leur demande d'hébergement au 115 contre 31% d'hommes. Cette tendance est toutefois exacerbée pour les femmes de 60 ans et +. En effet, les demandes pourvues pour les femmes « âgées » sont 27 points supérieures à l'ensemble des femmes en demande alors que pour les hommes, elles ne sont supérieures que de 4 points.

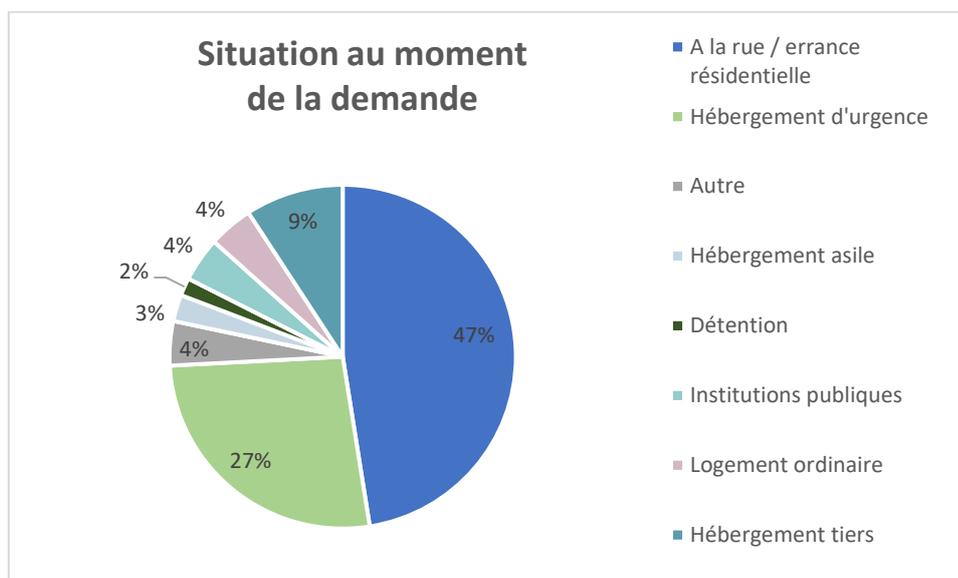
En d'autres termes, les femmes « âgées » ont plus fréquemment de demandes pourvues que les hommes « âgés ». Pourtant, la répartition de demandeurs et demandeuses de 60 – 64 ans, 65 – 69 ans, 70 – 74 ans, et 75 et + est similaire pour les femmes et les hommes. Ainsi, bien que l'âge constitue visiblement un critère de priorisation pour être hébergé par le 115 (plus de demandes pourvues, + 15 points, que pour l'ensemble des demandeurs), le genre semble aussi avoir un impact sur l'orientation.

Toutefois, la représentativité des personnes concernées est trop restreinte pour tenter de trouver une explication statistique à la prégnance de demandes pourvues pour les femmes de 60 ans et +.

Aussi, parmi les personnes de 60 ans et +, une majorité se déclare à la rue / en errance résidentielle (47%) au moment de la demande. 27% d'entre elles déclarent être déjà dans un dispositif d'urgence au moment de la demande (il peut s'agir d'une structure d'accueil à la nuitée demandant d'appeler

³ Pour les orientations 115, on prend en compte la dernière demande connue de la personne sur l'année de référence (2021).

quotidiennement le 115 pour conserver sa place ou bien de la volonté de changer de structure). Enfin, une minorité des personnes appelant le 115 déclarent être hébergée chez des tiers.

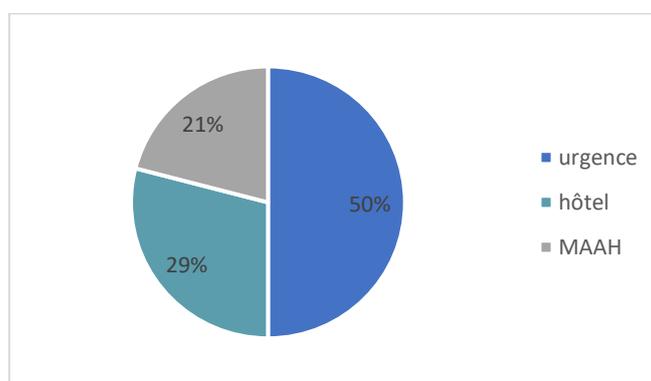


Lecture : 47% des personnes en demande d'hébergement au 115 déclarent être à la rue au moment de la demande et 27% dans un hébergement d'urgence.

L'état des orientations faites par le 115 des personnes de 60 ans et +

Les personnes de 60 ans et + en demande au 115 sont davantage orientées vers des dispositifs d'urgence type CHU (centre d'hébergement d'urgence) que l'ensemble des demandeurs (+10 points) et moins dans des structures MAAH (mise à l'abri hivernale) (-7 points par rapport à l'ensemble des demandeurs). Cela est dû au fait que les orienteurs privilégient une orientation plus « pérenne » et non saisonnière pour des personnes présentant des critères de vulnérabilité liés à l'âge et à l'état de santé. C'est aussi lié à la situation administrative des personnes « âgées ». En effet, nous avons vu plus haut qu'une majorité était de nationalité française et l'accueil de personnes en situation administrative irrégulière est limité dans les CHU ligériens.

Les dispositifs où sont orientées les personnes de 60 ans et +



Lecture : 50% des orientations pour les personnes de 60 ans et + se font vers un dispositif d'urgence, 29% à l'hôtel et 21% dans un dispositif MAAH.

On constate aussi que plus de femmes « âgées » (35%) que d'hommes « âgés » (23%) sont orientées vers l'hôtel tandis que la tendance s'inverse pour les structures MAAH. Cela s'explique par le fait que dans la Loire il y a plus de places réservées aux hommes dans les dispositifs MAAH.

De plus, il est intéressant de constater que 21% des refus d'orientations 115 par les structures sont liés à l'absence de places compatibles. On peut faire l'hypothèse d'une inadéquation entre les problématiques de santé liées au vieillissement et les équipements des structures d'hébergement.

Enfin, la proportion de personnes « âgées » sollicitant le 115 est la même en 2021 que pour les 6 premiers mois de l'année 2022 (3%). Cependant, si l'on fait l'hypothèse que la demande, quantitativement parlant, est constante tout au long de l'année, le nombre de personnes de 60 ans et + en demande d'hébergement au 115 sera en 2022 supérieur à 2021. En effet, sur les 6 premiers mois de 2022, 81 personnes distinctes de 60 ans et + ont sollicité le 115 alors qu'elles étaient 120 sur l'ensemble de l'année 2021. Si cette tendance se vérifie, nous pourrions faire l'hypothèse d'une concordance avec, plus généralement, une sollicitation du 115 grandissante.

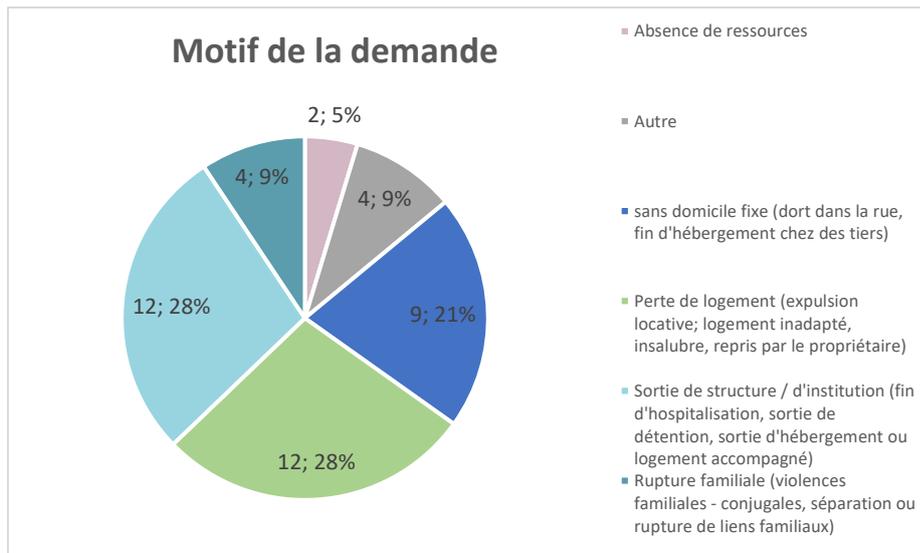
L'état des demandes au SIAO par les 60 ans et + et les profils des personnes orientées

Concernant les personnes de 60 ans et + en demande d'hébergement / logement accompagnés auprès du SIAO, une majorité vit dans son domicile personnel ou conjugal au moment de la demande (28%). Il peut s'agir de personnes en situation d'expulsion, de séparation, ayant besoin d'une structure adaptée pour répondre à une problématique d'isolement (type pension de famille) etc. Néanmoins, si l'on cumule les personnes vivant au moment de la demande dans un hébergement d'urgence, chez un tiers et à la rue, le taux de personnes sans domicile fixe et personnel au moment de la demande est de 34%, ce qui représente la part la plus importante des demandeurs de 60 ans et + auprès du SIAO.

Les raisons pour lesquelles les personnes sollicitent le SIAO sont, comme le montre le graphique ci-dessous, en majorité et à part égale (28%) la conséquence de deux motifs de demande :

- une perte de logement liée à une expulsion locative, à l'inadéquation d'un logement (inadapté, insalubre) ou à la récupération du logement par le propriétaire
- une sortie de structure / d'institution (fin d'hospitalisation, sortie de détention, sortie d'hébergement ou logement accompagné).

Elles sont aussi à 21% liées au fait de dormir à la rue ou à la fin d'un hébergement chez des tiers.

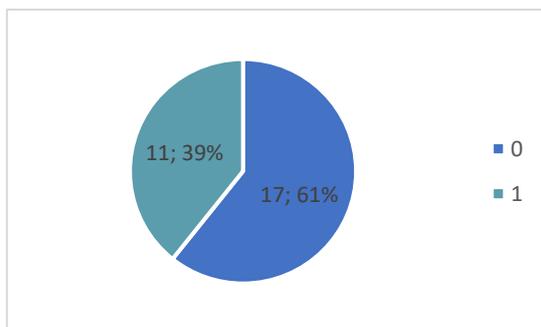


Lecture : 28% des motifs de demande d'hébergement / logement accompagnés auprès du SIAO sont liés à une perte de logement, 28% à une sortie de structure / d'institution et 21% au fait d'être sans domicile fixe.

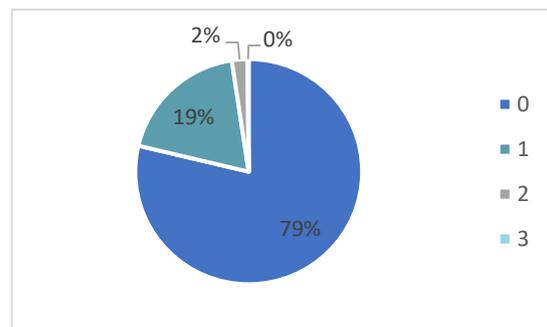
L'état des orientations faites par le SIAO des personnes de 60 ans et +

En 2021, sur 28 personnes orientées dans un dispositif d'insertion par le SIAO, 11 ont refusé une première orientation. C'est plus que pour l'ensemble des personnes majeures orientées. Le nombre de personnes concernées est trop faible pour pouvoir en tirer des conclusions. Il serait intéressant de suivre cette tendance d'une année sur l'autre afin de voir s'il s'agit d'un phénomène isolé ou bien d'un fait redondant. Dans ce dernier cas, il serait alors pertinent de creuser ce sujet pour en comprendre les causes.

Refus par la personne de l'orientation faite par le SIAO



Refus des personnes de 60 ans et +



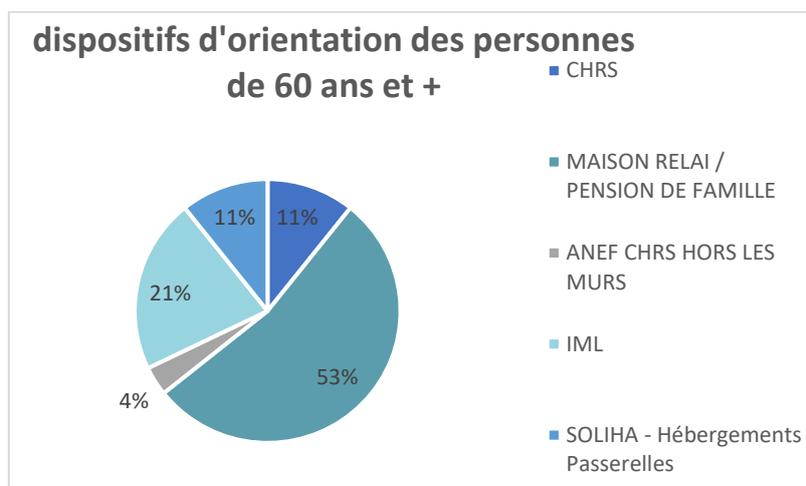
refus de l'ensemble des personnes orientées

Lecture : En 2021, 39% des personnes de 60 ans et + ont refusé au moins une orientation SIAO contre 19% pour l'ensemble des demandeurs.

En revanche, sur 28 personnes de 60 ans et + orientées par le SIAO, seulement 4 ont eu un ou plusieurs refus de structures (14%), ce qui concorde avec l'ensemble des personnes majeures orientées (17%).

Globalement, une majorité (53%) des personnes de 60 ans et + a été orientée en maison relais / pension de famille, dispositif pensé comme « une offre alternative au logement pour des personnes à faible

niveau de ressources, en situation d'isolement ou d'exclusion sociale, et ayant pour la plupart fréquenté de façon répétée les structures d'hébergement provisoire »⁴.



Lecture : En 2021, 53% des personnes en demande d'hébergement / logement accompagnés ont été orientées sur un dispositif de pension de famille / maison relai, et 21% en IML.

De plus, en 2021, sur 28 personnes orientées, une grande majorité (10) l'a été à Aralis dans une pension de famille / maison relai. Nous pouvons poser l'hypothèse selon laquelle cela est lié à l'histoire des pensions de famille de l'association. En effet, selon le cahier des charges, les pensions de familles sont destinées à des personnes ayant besoin de lien social, de vie collective. Toutefois, il ressort de discours redondants d'hôtes de maisons le sentiment d'accueillir de plus en plus de personnes présentant des vulnérabilités multiples (liées à la santé mentale notamment) et nécessitant un accompagnement accru. Or le cahier des charges des pensions de famille ne prévoit pas d'accompagnement soutenu individuel. La posture d'Aralis serait de retrouver la mission originelle des pensions de famille. Cela pourrait expliquer pourquoi l'association accueille surtout des personnes ne nécessitant pas ou peu d'accompagnement social soutenu, soit des personnes « âgées » davantage en recherche de lien social là où les besoins pour des plus jeunes peuvent, au-delà du lien social, être liés à d'autres fragilités. Le reste des orientations est également réparti entre l'ACARS (CHRS), ADOMA (maison relai), l'ANEF (CHRS HLM), l'ASL (IML mandat de gestion, pension de famille), Foyer vers l'avenir (CHRS), SOS Violences conjugales (CHRS), Entraide Pierre Valdo (IML), Renaître (IML), SOLIHA Asile de nuit (passerelle, IML mandat de gestion, pension de famille).

En 2021, pour 10 personnes sur 16, le délai d'attente entre l'orientation et l'entrée dans le dispositif a été de moins de 5 mois, ce qui correspond globalement aux délais dans la Loire. A titre d'exemple, les délais d'attente pour une PF sont de 0 à 7 mois.

Enfin, en 2021, sur 11 personnes sortantes, 5 étaient dans le dispositif depuis moins de 6 mois, 3 entre 7 et 12 mois et 3 depuis plus d'un an. Le motif de sortie était pour 6 d'entre elles d'aller dans un logement de droit commun.

Ces derniers éléments sont à considérer avec précaution dans la mesure où les volumes sont trop faibles pour en dégager des généralités.

⁴ CEREMA, Le guide des dispositifs d'hébergement et de logement adapté [en ligne], publié le 10 septembre 2020, modifié le 19 août 2022 [consulté le 21 février 2023]. Disponible sur : <http://outil2amenagement.cerema.fr/pratique-le-guide-des-dispositifs-d-hebergement-et-a2102.html>



Groupement de Coopération Sociale SIAO Loire

7 rue Richelandière | ☎ 04 77 50 98 88
42100 Saint-Etienne | ✉ siao-loire@siao42.org



www.siao42.org